

LE SERVICE INTENDANCE



Ouverture au public de 9h à 11h30 et 14h à 17h
Lundi Mardi Jeudi Vendredi



intendant.0421487n@ac-lyon.fr
04 77 55 02 95



Que fait le service intendance pour les familles ?

- Il enregistre et modifie les régimes de cantine.

Quand puis-je modifier ? Jamais en cours de trimestre sauf au début de l'année scolaire tant que les emplois du temps ne sont pas définitifs.

Autrement, le changement se fera **avant** le début de chaque trimestre : Le signaler dans le carnet ou faire un mail aux CPE et au service intendance.

- Il fait les remises d'ordre (voir le règlement du SRH sur cybercollège).
- Il encaisse les règlements de la cantine (espèce, chèques).
- Il facture les dégradations



LE SELF est ouvert de 11h30 à 13h45

L'élève doit passer avec sa carte de self.

La première carte est gratuite.

En cas de perte ou dégradation, la carte est au prix de 1.50 €

(prévoir une photo)



LE MENU EST PUBLIE SUR PRONOTE

2 buffets bar : Le concept du buffet-bar permet aux élèves de se servir eux-mêmes.

1- BUFFET D'ENTREES: Crudités, charcuteries, féculents...

2- BUFFET DE DESSERTS : Fruits, salade de fruits, entremets, mousse au chocolat...

1 repas végétarien par semaine, plat alternatif proposé

Le chef de cuisine privilégie le BIO, le circuit court et le local



LE SERVICE INTENDANCE



LES TARIFS DE LA CANTINE LE TARIF AU TICKET et hors forfait

au 1er janvier 2024 : **4.20 €**

Les repas doivent toujours être payés **EN AVANCE**

LES TARIFS AU FORFAIT POUR L'ANNEE CIVILE 2024

REGIME	TARIF DES FORFAITS RESTAURATION 2024 voté au CA 06/11/2023							tarif annuel du DEPARTEMENT
	Trimestre janv février mars		Trimestre avril mai juin juillet		Trimestre sept oct nov dec		tarif annuel du DEPARTEMENT	
	nb de jours	tarif trim 1	nb de jours	tarif trim 2	nb de jours	tarif trim 3		
DP 1	10	39,60 €	11	43,56 €	14	55,44 €	138,60 €	
DP 2	20	78,00 €	22	85,80 €	28	109,20 €	273,00 €	
DP 3	30	114,00 €	33	125,40 €	42	159,60 €	399,00 €	
DP 4	40	140,00 €	44	154,00 €	56	196,00 €	490,00 €	

Vous retrouverez les informations sur Cybercollège/Accueil de l'établissement/Restauration



La facture est envoyée par mail, en milieu de trimestre au responsable légal qui paie les frais scolaires (**défini lors de l'inscription**)



Comment payer sa facture :

Par **prélèvement automatique valable pour l'année scolaire (refaire la demande à chaque rentrée scolaire et par enfant)**, chèque, espèces, virement bancaire (bien noter le nom et prénom de l'élève lors du paiement) **ou par carte bancaire** sur EduConnect.



Demander une bourse de collège

A saisir en ligne via EduConnect.

Vous recevrez la notification par mail (mail à renseigner dans le dossier d'inscription).

Contact par mail : Hava SULAR (secrétariat élèves)

hava.sular@ac-lyon.fr



Si vous avez des difficultés, le fonds social peut vous aider à régler des dépenses, faite une demande :

ASSISTANTE SOCIALE : Lise REYMOND 04 77 55 02 95

Permanences : Lundi, mardi et vendredi sur rendez-vous